Calendrier trimestriel des déchets:



**Vidange des poubelles**

Afin de garantir un bon déroulement de la vidange des poubelles, nous vous prions de respecter les points suivants:

1. La poubelle doit être sortie avant 7h00 du matin le jour de la vidange
2. Le couvercle de la poubelle doit être entièrement fermé
3. La vignette de l’année en cours doit être collée sur le couvercle du bac.

Ceci concerne toutes les localités de la commune

**Poubelles, sacs poubelles et déchets encombrants**

Poubelles d’occasion:

poubelle de 80 litres

poubelle de 120 litres

poubelle de 240 litres

Poubelles nouvelles:

poubelle de 60 litres

poubelle de 80 litres

poubelle de 120 litres

poubelle de 240 litres

**sac poubelle / par pièce:**

enlèvement des objets encombrants sur commande par m3

Veuillez consulter les taxes relatives au règlement des taxes communales !

Informations générales

**Poubelles grises:**

Chaque ménage doit avoir une poubelle et il est soumis à la taxe d’enlèvement des ordures indépendamment du fait qu’une poubelle soit utilisée ou non.

Les gens sont obligés d’acheter leur bac auprès de l’Administration Communale. Le bac peut être changé au cours de l’année, en cas où il est trop grand ou trop petit. Lors d’un déménagement, la poubelle peut être emportée à la nouvelle résidence, ou bien revendu à l’Administration Communale au prix d’occasion.

Pour effectuer un changement de poubelle ou pour commander une nouvelle poubelle:

– veuillez appeler au 32 50 23 – 220 et faire un rendez-vous pour le changement.

La vidange des poubelles grises se fait tous les mercredis, sauf jours fériés. Pour ces jours, les dates de la vidange sont affichées dans la rubrique “Services aux citoyens – ramassage des déchêts” sur ce site, ainsi que dans le journal officiel de la commune, le “Mierscher Gemengebuet” et sur notre canal info.

**Sacs poubelles**

Les sacs bleus « Sidec » sont les seuls à être enlevés par la firme Lamesch. Ils sont en vente à la Recette Communale (prix: voir règlement taxes communales).

**Papier et verre**

Chaque deuxième jeudi du mois se fait la collecte de papier et de carton (poubelle bleue).

Vous pouvez également déposer le papier, le carton et le verre au parc à conteneurs à la rue “um Mierscherbierg”, Mersch.

Il y a également des conteneurs à verre dans chaque localité.

Les lieux exacts vous trouvez sous la rubrique “Papier, Carton, Verre”.

**Collecte des PMC**

La collecte des PMC dans les sacs bleus Valorlux se fait chaque deuxième vendredi. Veuillez déposer dès 7h00 du matin les sacs PMC bleus remplis bien fermés sur le trottoir.

Vous recevrez de nouveaux sacs PMC gratuitement dans la Recette Communale.

**Déchets encombrants**

Les déchets encombrants ne sont enlevés que sur rendez-vous. Les dates des enlèvements (4 fois par an) sont affichées sur ce site, ainsi que dans le journal officiel de la commune, le “Mierscher Gemengebuet” et sur notre canal info.

**Papier, Carton, Verre**

Chaque deuxième jeudi du mois se fait la collecte de papier et de carton (poubelle bleue).

Vous pouvez également déposer le papier, le carton et le verre au parc à conteneurs à la rue “um Mierscherbierg” à Mersch.

Des conteneurs pour verre se trouvent également aux lieux suivants :

Beringen :         Hall Irbicht

Moesdorf :         Eglise

Pettingen :        Ancienne école

Reckange:         Hall sapeurs pompiers

Schoenfels :      Rue du Village

Ne pas jeter de verre dans les conteneurs entre 20.00 et 06.00 heures

**Parc à conteneurs**

“Um Mierscherbierg” à Mersch

Heures d’ouverture

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez prendre contact au Tel. 32 01 92.